

De : BABAZINOV [<mailto:michelbabaz@free.fr>]
Envoyé : dimanche 3 février 2019 17:19
À : 'contact@joelgirauddepute.fr'
Cc :
Objet : Revendications des INVENTEURS INDEPENDANTS - Les oubliés.



BABAZ Michel - 24, rue du Serre-Paix - Les Balcons de Briançon - 05100 BRIANCON — T 04.92.49.98.52— P 06.30.46.78.35

www.babazinnov.fr

www.inventerpasrever.com

Monsieur le Député Maire.

En premier lieu je tiens à vous renouveler mes félicitations pour avoir été déclaré un des meilleurs députés de l'année 2018 pour son engagement au service de la nation.

Dans le courrier que notre Président nous a adressé le thème de la PROPRIETE INTELLECTUELLE comme le mot INVENTEUR ne fait pas partie du vocabulaire, néanmoins nous retrouvons beaucoup d'éléments qui s'y rattachent comme : « l'emploi se crée avant tout dans les entreprises » - « rebâtir une souveraineté industrielle » - « investir dans les savoirs et la recherche » .

Dès 2002 je vous ai chargé de faire suivre mes doléances aux différents gouvernements et récemment plusieurs courriers à Mr LAUCH (Cabinet de la Présidence de la République), où avec Mr RICHARD nous lui avons rappelé nos revendications émises le 24/01/2018 à Mme BARRY (Sous directrice de la DGE et de l'innovation – BERCY), mais toujours sans réponse à ce jour.

L'inventeur est considéré à l'évidence par nos gouvernants successifs et en général par l'ensemble de la société comme un marginal et nous ne sommes pas assez nombreux pour arborer un GILET d'une autre couleur que JAUNE ou ROUGE pour nous faire entendre. Nous ne pouvons pas également nous appuyer sur les associations d'inventeurs qui couvrent le système, aussi nous comptons sur toutes personnes sensibles à notre combat pour plaider dans le cadre du GRAND DEBAT la cause des Inventeurs Indépendants, source de richesse dont la totalité des inventions est au seul profit des professions libérales – les Associations d'inventeurs – l'Etat et des Sociétés Opportunistes qui s'en emparent en toute quiétude.

Je n'en dirai pas plus puisque le thème de la PROPRIETE INTELLECTUELLE est largement développé sur mon site www.inventerpasrever.com qui serait aux dires d'un conseil en Brevets, je cite : « *votre site constitue une des seules sources fiables sur le sujet* ».

Et pour étayer mes propos deux citations d'Honoré de Balzac qui en 1842 résumait bien le sort de l'inventeur indépendant et avec la mondialisation il n'est pas près de changer.

- *Invente, et tu mourras persécuté comme un criminel ; copie, et tu vivras heureux comme un sot.*
- *Un homme pauvre qui trouve une bonne idée m'a toujours fait l'effet d'un morceau de pain dans un vivier : chaque poisson vient lui donner un coup de dent.*

- *Acte / Scène : Les ressources de Quinola, II, 1 (1842)*

PROPRIETE INTELLECTUELLE :

1.- Assurance Juridique pour une procédure en contrefaçon comprise dans le coût du Brevet avec un Cabinet d'avocats Spécialisés en Propriété Intellectuelle (P.I. - Coût minimum pour une action simple de contrefaçon 100.000 € si pas d'incident).

2.- Remboursement des Frais de Brevet si celui-ci devait être annulé par des brevets antérieurs.

Rappel : Beaucoup de brevets « BIDONS » sont octroyés avec l'approbation des responsables.

3.- Revoir la composition des MEMBRES du Conseil d'Administration de l'INPI :

Tendre vers **1/3 d'inventeurs uniquement déposants - 1/3 de professionnels exploitant des brevets - et 1/3 de juristes ou fonctionnaires** - Ce changement d'organisation serait une garantie de voir cet office révolutionner toute la filière de la Protection Intellectuelle dans l'esprit du projet PACTE au profit de tous les inventeurs et donc des emplois innovants.

4.- Aucune imposition sur les Royalties perçues inférieures à une somme à définir mais qui pourrait être pour le moins de 30.000 €

Actuellement un inventeur au chômage et qui aurait la chance de pouvoir céder une licence pour son invention et percevrait 10.000 € de royalties est taxé à 35 % soit 3500 € (16 % au titre des BNC et 19 % au titre de la CSG/CRDS) et quand on connaît l'énergie que doit déployer un inventeur pour trouver une licenciée et sachant que son invention est censée rapporter de l'argent à l'état, c'est intolérable mais représentatif du peu de reconnaissance à l'encontre des inventeurs.

AIDE A L'INNOVATION - FINANCEMENT des PME / PMI

5.- Prévoir un BUREAU Unique au niveau des REGIONS.

Il devrait être composé de professionnels dans diverses branches (hôtellerie – commerce de distribution - Artisanat.....), ce pourrait être des retraités de ces branches qui pourraient analyser et valider la pertinence des projets et les conseiller.

Actuellement sur le papier nous avons toute une gamme d'organismes censés nous aider (CCI - UP05 - IRCE - PAYS GRAND BRIANCONNAIS) et j'en passe mais en final aucun n'est capable de répondre à notre attente, ou vous donnent de mauvaises informations comme par exemple l'importance de déposer un brevet.

6.- REVOIR le FINANCEMENT d'UNE INNOVATION voire PROJET INNOVANT reconnu viable par le BUREAU de spécialistes comme indiqué ci-dessus.

Un inventeur ou toute personne qui a un projet viable à forte valeur ajoutée et qui n'a pas les finances ou un BILAN à présenter n'a aucune chance de pouvoir trouver un financement. Il devra faire du porte à porte auprès des Business angels, chercher un partenaire, avec de forts risques de se faire voler son invention.

Si vous avez un BILAN à présenter, la B.P.I. ne finance qu'à hauteur de 2 fois vos fonds propres ce qui peut être largement insuffisant.

En vous laissant le soin de rappeler et de plaider nos légitimes revendications qui jusqu'à ce jour ont été occultées,

Avec nos remerciements nous vous adressons Monsieur le Député, l'assurance de nos respectueuses salutations.

REFLEXION SUR UNIQUEMENT LES 4 CAS EXPOSES A MME BARRY LE 21/01/2018 A BERCY - INVENTIONS BREVETEEES QUI ONT QUITTE NOTRE TERRITOIRE

1 - Nicole WALTHERT - Si elle avait eu une couverture juridique elle aurait pu tout de suite engager la procédure contre NINTENDO et avec des avocats spécialistes en P.I trouver un accord avant qu'elle ne se ruine. Elle n'avait donc plus d'autres choix pour se défendre que de faire appel aux médias et c'est seulement à ce moment que France BREVETS est venu à son secours et a demandé en mai 2016 **81.46 Millions de dommages et intérêts d'€ à NINTENDO JAPON** (Affaire toujours en cours – mais Nicole est tenue au silence)

2 - Georges MARTINEZ - 20 ans de combat contre la Société FAGOR BRANDT et n'ayant plus les moyens financiers et son affaire ne pouvant pas être relayée par les Médias (Sté Française), il n'a pas eu d'autre choix que de se battre seul. **Il est décédé en 04/2017** à l'âge de 72 ans alors qu'il pensait encore avoir la force de saisir la Cour Européenne. Son savoir a été cédé à **CEVITAL – Société ALGERIENNE**. Plus aucune machine à laver se fabrique en France.

3 - Michel BABAZ - Devant le **coût de la Protection à l'Etranger** pour le collecteur d'eau je suis dans obligation de céder une licence pour mes 4 inventions brevetées (malheureusement à une personne malhonnête). Sans moyen financier obligation de faire appel à l'A.J. et **11 ans de procédure** et par la force des choses je dois abandonner mes brevets. - Mon collecteur est copié par la plus importante **Société Allemande GRAF** qui est présente à l'international – J'estime que seulement en France un minimum de 800.000 collecteurs ont été vendus à ce jour soit environ 3.800.000 de TVA collectées. Combien ont été vendus par GRAF à l'international ? ?

4 - Christian RICHARD - Le vol de son invention maintenant exploitée en **Finlande** aurait pu **sauver la Papeterie DOCELLES** et ses 160 emplois, et plus ensuite... Sans couverture juridique, aucun espoir pour un inventeur indépendant de tirer profit de ses inventions même brevetées, sauf à révolutionner le code de Propriété Intellectuelle ».

Détail de cette affaire à lire sur :
<https://www.linkedin.com/in/christian-j-b-richard-96066612/detail/r>

ET IL NE FAUT PAS S'ÉTONNER QUE LA FRANCE DEVIENNE UN DESERT INDUSTRIEL PUISQUE NOS INVENTIONS SONT EXPLOITÉES DANS D'AUTRES PAYS QUI PROFITENT D'UNE PROTECTION INTELLECTUELLE COMME D'UNE AIDE A L'INNOVATION INNOPERANTE

TÉMOIGNAGE DE MR LAURENT ALEXANDRE - FONDATEUR DE DOCTISSIMO QUI DEVANT CERTAINS RESPONSABLES DES GILETS JAUNES RÉSUME BIEN LA SITUATION

À VOIR SUR : <HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=NGD-0QTRVSA>

Voir les 16 CAS sur :

<http://www.inventerpasrever.com/babaz-inov-brevet-duperie-escroquerie.html>

Mail faisant l'objet d'une large diffusion auprès des Maires - Politiques – Médias - Associations – Organismes.....